



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg
Cellule diocésaine Covid-19

Communication aux agents pastoraux/UP/paroisses/missions linguistiques/communautés religieuses

Genève : précisions pour les célébrations des funérailles dans les paroisses

Organisation des funérailles dans les paroisses

D'entente avec des entreprises funéraires du canton de Genève, nous nous permettons de vous faire parvenir quelques suggestions de marche à suivre pour une fructueuse collaboration dans l'organisation des funérailles dans les paroisses dans le contexte actuel de mesures sanitaires.

La marche à suivre sera différente selon qu'il s'agisse d'une cérémonie avec moins de 50 personnes, sans certificat COVID mais avec collecte des données, et avec plus de 50 personnes, avec certificat COVID obligatoire.

Les entreprises funéraires nous ont indiqué qu'elles sont prêtes à collaborer avec nous pour la collecte des données et pour la vérification des certificats. Elles souhaitent en préciser les conditions.

Lors de l'entretien des Pompes funèbres avec les familles, et après avoir déterminé la date des obsèques avec le prêtre, il faudra clairement déterminer s'il s'agit d'une cérémonie avec plus ou moins de 50 personnes.

Cérémonies à l'intérieur jusqu'à 50 personnes : sans certificat COVID

1. Si le choix de la famille est celui d'une cérémonie limitée à 50 personnes, L'avis mortuaire ne devrait pas mentionner la date et le lieu de la célébration et se limiter à l'indication : "La cérémonie aura lieu dans l'intimité de la famille". La famille devra s'engager à respecter cette limite. Aussi, il est possible d'envisager de publier l'avis mortuaire seulement après les obsèques.
2. Collecte des coordonnées : la famille devra fournir avant la cérémonie la liste avec nom, prénom et numéro de téléphone, des personnes attendues, lisible et si possible par ordre alphabétique et la mettre à disposition des employé.e.s de Pompes funèbres.
3. Mesures sanitaires : le masque est obligatoire, ainsi que la désinfection des mains, 2/3 de la capacité des lieux, aération des lieux.

Cérémonies à l'intérieur avec plus de 50 personnes : avec certificat COVID

1. Pour les cérémonies avec plus de 50 personnes et donc **avec certificat COVID obligatoire**, il faudra prévoir les modalités pour la mise à disposition de matériel pour vérifier les certificats (smartphone ou tablette chargés, et où aura été téléchargée préalablement l'application « Covid Certificate Check » (cf. détails dans le formulaire ci-joint)
2. Compléter le formulaire ci-joint et le faire parvenir à l'entreprise de Pompes funèbres avant la célébration.
3. Mesures sanitaires : désinfection des mains, aération des lieux.



Organisation d'obsèques dans les Centres funéraires

Pour rappel, nous joignons à cette communication, les directives concernant les Centres funéraires.

Nous restons à votre disposition et nous vous adressons nos meilleurs messages

N'hésitez pas à consulter notre [foire aux questions](#) ou à contacter notre Cellule diocésaine :

- Vaud : Michel Racloz : 021 613 23 41
- Genève : Silvana Bassetti, Mercedes Lopez : 022 319 43 37
- Fribourg (français) : Véronique Benz, João Carita : 026 426 34 13
- Fribourg (allemand) : Marianne Pohl-Henzen : 026 426 34 15
- Neuchâtel : Julia Moreno : 032 720 05 61

Fribourg, le 24 septembre 2021

La Cellule diocésaine Covid-19